

(1^{er} avis)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE BOURROUILLAN

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° AR - 2022 - 07 du 31 mars 2022, le Maire de la commune de Bourrouillan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Christian Marrast, Inspecteur des douanes à la retraite a été désigné comme commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de PAU.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune de Bourrouillan en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 12.4 ha de zones urbaines
- 2.8 ha de zones à urbaniser
- 617.8 ha de zones agricoles
- 237.7 ha de zones naturelles

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie du dossier d'enquête publique. Il en va de même pour l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur le Maire de la commune de Bourrouillan, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la salle des fêtes du lundi 25 avril 2022 au lundi 30 mai 2022.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi de 8h45 à 13h et le jeudi de 14h à 17h). Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant : www.gers.gouv.fr (rubrique : Accueil > Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques).

Un ordinateur pour consulter ce dossier dématérialisé est mis à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la salle des fêtes aux jours et heures suivants : -lundi 25 avril 2022 de 9h00 à 12h00, jeudi 5 mai 2022 de 14h à 17h, samedi 21 mai 2022 de 9h à 12h et le lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h.

Les observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplubourrouillan@gmail.com. Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur l'adresse internet suivante : www.gers.gouv.fr (rubrique : Accueil > Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.